



CDIC - Préavis de départ et Ordre de mission

Par **BelialP**, le **10/06/2015 à 19:07**

Bonjour,
Je suis actuellement en CDIC depuis Avril 2014 pour une société de conseil et sur le site client (Aéronautique).
Plusieurs ordres de mission de durée variables ont couvert cette période.
Étant sous convention Syntec, je me demande quelle est la durée de mon préavis. Toutes mes recherches indiquent 3 mois mais des professionnels (je suis en contact avec d'autres sociétés) m'avancent que ça sera plus court mais ne peuvent le prouver.
Ensuite, je voudrais savoir ce qu'il arrivera si je ne signais pas un ordre de mission ? (pour info : l'actuel a de long mois devant lui mais il m'est arrivé d'avoir une courte période sans ordre de mission)
Merci d'avance pour votre aide et je reste réactif pour répondre à vos questions.

Par **BelialP**, le **22/11/2015 à 19:11**

BONJOUR marque de politesse [smile4]
Je me permets de relancer le sujet sans réponse :
Je suis en CDIC.
Mon préavis de départ semble de 3 mois.
Ayant un ordre de mission jusqu'à fin Décembre, que se passera-t-il si je refusais de signer celui qui arrivera pour 2016 ?
Merci,

Par **ASKATASUN**, le **22/11/2015 à 23:18**

Bonsoir,
[citation]Ayant un ordre de mission jusqu'à fin Décembre, que se passera-t-il si je refusais de signer celui qui arrivera pour 2016 ?[/citation]
Cette situation est traitée à l'article 2 de l'avenant à la CCN Syntec du 8 juillet 1993 relatif aux fins de chantiers dans l'ingénierie.
Concernant le préavis cet avenant renvoie à l'article 15 de la CCN Syntec

laquelle fixe une durée différente suivant que vous êtes ETAM ou Ingénieur/cadre.